

A.D.A.D.A



Association nationale Des Amis Des Ânes

Protection et défense des ânes

Conseils aux (futurs) propriétaires d'ânes

- Un réseau de délégués sur toute la France
- Une équipe de spécialistes (plus de 40 ans d'expérience des ânes)
- 1000 adhérents en France et à l'étranger
- Un refuge à vocation nationale, situé à proximité d' Ambert (63)
- 320 ânes et mulets de tous âges, soignés et éduqués
- + de 70 hectares de prés pour leur bien-être

Aidez-nous!

Adhérez à l'ADADA

à partir de 45€/an*

Faites un don*

Parrainez* l'un d'entre nous:

vous lui garantirez un avenir serein au refuge.

Adoptez-nous !

Nous sommes éduqués, identifiés,
vaccinés, et les mâles sont castrés.

Les candidats à l'adoption sont tous en
bonne santé, physique et morale.



www.adada-assos.org

04 73 82 49 06

assoadada@orange.fr

Depuis 1968



ADADA

66, avenue de Lyon

63600 AMBERT

* Association reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 2008:
montants de l'adhésion, des dons ou du parrainage déductibles des impôts à hauteur de 66%

*Vous aimez les ânes ?
Vous souhaitez aider
l'association l'ADADA ?*

*L'adoption et le parrainage
sont deux solutions pour
faire le bonheur d'un âne,
tout en soutenant l'ADADA.*

**Comment faire
pour
adopter ou parrainer
?**



AADOPTER un âne

Adopter à l'ADADA, c'est choisir un compagnon **éduqué**, en **bonne santé**, et en règle d'un point de vue administratif et sanitaire (nos ânes sont tous **identifiés et vaccinés.**) C'est aussi soutenir l'association ADADA, qui pourra ainsi porter secours à un autre animal. L'adoption a lieu moyennant le **versement d'une somme forfaitaire de 450€** (montant moyen des frais engagés par l'ADADA, calculé sur l'ensemble des ânes). Un **contrat d'adoption** est signé par l'adoptant, qui s'engage à en respecter les termes:

- apporter soins, attention et affection à l'animal
 - ne pas se séparer de l'âne (ni don, ni vente)
 - remettre l'âne à l'ADADA au cas où il ne pourrait plus le garder (conditions à fixer par accord commun)
 - envoyer photos et nouvelles régulières de l'animal.
- L'association se garde le **droit de visite** de l'âne.

Tous nos mâles sont **castrés**
et les femelles **ne sont pas**
destinées à la **reproduction.**

PARRAINER un âne

Parrainer un âne de l'ADADA, c'est lui garantir un **avenir serein au Refuge**, et soutenir l'association.

Le principe est simple: le montant du parrainage, fixé à **50€/mois**, correspond au coût de la pension complète d'un âne au refuge, vétérinaire et maréchalerie inclus.

Un **contrat de parrainage** est signé par le parrain.

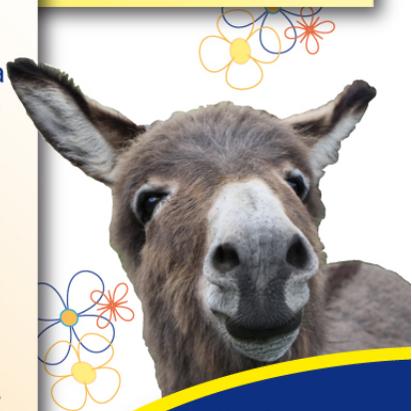
L'engagement de parrainage, souhaitable sur la durée, est néanmoins résiliable à tout moment.

Il est possible d'envisager un parrainage partiel, ou de **parrainer le même âne à plusieurs.**

Le ou les parrains et marraines peuvent **venir voir leur filleul quand ils le souhaitent**, s'en occuper, le brosser, le cajoler, et faire avec lui une promenade.

S'ils ne peuvent se déplacer, l'association leur envoie **régulièrement des nouvelles et des photos.**

L'âne parrainé ne sera pas proposé à l'adoption.



*Envie
d'en savoir plus ?
Prêt à adopter
ou à parrainer ?*



Contactez-nous !

assoadada@orange.fr

04 73 82 49 06



Intéressé par le parrainage ?

Choisissez un de nos ânes **âgés ou de santé fragile:**
ils ont tout particulièrement besoin de vous !

A.D.A.D.A

Association nationale Des Amis Des Ânes